

COMMUNE DE SAINT – JEANNET

06640 – Département des Alpes-Maritimes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

Le douze novembre deux mille treize à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Jeannet se sont réunis au nouveau lieu de leurs séances, salle communale Saint Jean-Baptiste, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SEMPÉRÉ, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux, le quatre novembre deux mille treize.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

Secrétaire de séance : Madame Maryse CORMIS

La séance est ouverte à 19 heures.

Madame Maryse CORMIS procède à l'appel.

Sont Présents : Monsieur Jean-Michel SEMPÉRÉ, Madame Maryse CORMIS, Monsieur Frédéric ALLARY, Madame Hélène MAILLEY-GAZAGNAIRE, Monsieur Christian SÉGURET, Madame Marie-Pierre DEMESSINE, Madame Marceline MICHON Madame Muriel CHRISTOPHE, Monsieur Pierre ARNAUDON, Monsieur Jean-Claude PINTO, Madame Rénata SZYROCKA.
Soit 11 membres présents.

Sont Absents excusés ayant donné procuration : Madame Marie-Rose ABATE à Madame Maryse CORMIS, Monsieur Bruno SALMON à Madame Marie-Pierre DEMESSINE .**Soit 2 absents ayant donné procuration.**

Absents non excusés : Madame Marie-Georges MICHELI, Monsieur Fabien PANIER, Monsieur Armand PICCHI, Madame Claude FERRAND, Monsieur Thierry BORGIA, Monsieur Gérard VOISIN, Monsieur Francis NIRASCOU, Monsieur Gérard NIRASCOU, Madame Marie-Christiane DEY, Madame Françoise DELAVILLE, Monsieur Pierre GAZAGNAIRE, Monsieur Marc BEDINI. **Soit 12 membres absents non excusés.**

Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint. Le Conseil Municipal ne peut donc pas délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Aussi, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT lorsque le quorum n'est pas atteint le Conseil Municipal peut à nouveau être convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 19h15

Fait à Saint-Jeannet, le 12 novembre 2013

M. Jean-Michel SEMPÉRÉ,



Maire de Saint Jeannet